

DESTINATAIRES : Le personnel et les gestionnaires
EXPÉDITEUR : Daniel Brouillette, directeur
Direction des ressources informationnelles
DATE : Le 30 mars 2020
OBJET : **Télétravail | Bonnes pratiques à respecter**

La Direction des ressources informationnelles (DRI) désire vous informer des mesures de sécurité à respecter lors du télétravail.

Nous vivons présentement une période difficile impliquant beaucoup de changements au niveau de nos habitudes de travail. Plusieurs employés font maintenant du télétravail et accèdent à leurs outils informatiques à l'aide d'un jeton.

Afin de respecter les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique, vous devez **déconnecter votre session à la fin de chaque journée de travail**, ce qui est d'autant plus important si vous partagez cet ordinateur avec vos enfants ou votre conjoint(e). Si vous ne déconnectez pas votre session, **toutes vos navigations personnelles seront enregistrées** comme si vous étiez encore au travail.

Voici comment procéder pour la déconnexion :

Étape 1 : Dans la barre des tâches, cliquez sur l'icône bleue avec un crochet



Étape 2 : Cliquez ensuite sur le bouton « Déconnecter » dans la fenêtre suivante



Merci de contribuer à la sécurité de notre environnement informatique!